

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

n° 216-25 C

**Objet : RD - Approbation de conventions de partenariat avec i3 Ski Team et Paco Rassat**

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Marc Fleury
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Corinne Charles
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Jacques Henriot
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Philippe Marin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 3

Pascal Ginollin - Marcel Ferrari - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Sandra Ferrari à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fresso - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Franck Morat à Corinne Charles - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Philippe Vuillermet à Florence Bourgeois

- conseillers excusés : 14

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Philippe Cordier - Pierre Duperier - Céline Gendron - Sabrina Haerinck - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Damien Regairaz - Sara Rotelli - Walter Sartori

## GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

# Conseil communautaire du 06 novembre 2025

délibération n° 216-25 C

objet **RD - Approbation de conventions de partenariat avec i3 Ski Team et Paco Rassat**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, rappelle que le Schéma de développement touristique 2024-2030 a été approuvé par le Conseil communautaire le 19 septembre 2024. Ce schéma traduit une ambition forte en faveur du rayonnement du territoire et du développement de la marque de Grand Chambéry : Chambéry Montagnes. Il s'inscrit dans une démarche structurante, en mettant notamment l'accent sur le soutien aux trois filières d'excellence que sont le vélo, la randonnée et le trail, ainsi que le ski nordique et alpin.

Dans cette dynamique, l'agglomération de Grand Chambéry, soucieuse de renforcer l'attractivité de son territoire, a mis en place dès la saison 2024-2025 un nouveau dispositif innovant de partenariat avec des athlètes de haut niveau, afin de valoriser et accroître la visibilité de la destination. Compte tenu du bilan très satisfaisant des partenariats engagés dès 2024, il est proposé de reconduire le dispositif afin d'en assurer la continuité et de poursuivre les objectifs engagés.

D'une part, l'équipe i3 Ski Team, issue du Club des Sports de La Féclaz, est composée d'une dizaine de fondeurs dont le camp de base se situe à La Féclaz (commune des Déserts). L'objectif pour ces jeunes de U19 à U23, tout en menant leurs études, est d'être performants sur les circuits nationaux et internationaux en communiquant sur leurs activités. La saison 2024-2025 a été marquée par une belle dynamique pour la i3 Ski Team, avec de nombreuses performances à l'échelle nationale et internationale.

D'autre part, Paco Rassat, natif de Chambéry, licencié au Ski Club des Aillons, est un athlète de ski alpin en équipe de France qui réalise des performances au niveau international. La saison 2024-2025 de Paco Rassat s'est avérée prometteuse comportant des résultats remarquables en coupe du monde (slalom) avec l'équipe de France de ski alpin, terminant 22<sup>e</sup> au classement général avec un très remarqué top 10 à Wengen où il a pris la 9<sup>e</sup> place.

L'objectif complémentaire annoncé pour cette saison est une participation aux jeux Olympiques d'hiver de Milano Cortina d'Ampezzo 2026 (6-22 février 2026).

Ces partenariats ont donné lieu l'an dernier à un certain nombre d'actions promouvant la notoriété du territoire, lesquelles ont été pleinement satisfaisantes tant quantitativement que qualitativement.

Paco Rassat et les membres de l'équipe I3 Ski Team sont attachés au territoire de Grand Chambéry comme à leur club et représentent des exemples pour les jeunes générations de sportifs. Ils ont pu démontrer leur lien au territoire comme leur accessibilité au grand public lors de l'évènement Une Montagne de Champions en juin 2025 où ils ont pu longuement échanger avec habitants et visiteurs venus à leur rencontre. Ils ont également participé, à l'invitation de Grand Chambéry, avec 5 500 autres cyclistes à l'Etape du Tour du 2 août 2025. Enfin, ils ont participé, en lien avec l'office de tourisme, à la création de contenus pour les réseaux sociaux.

A travers ce partenariat, les athlètes souhaitent contribuer à la mise en valeur du territoire, tout au long de l'année (multisaisons), en compétition comme à l'entraînement sur neige et hors neige, en cohérence avec l'ambition des axes du Schéma de développement touristique 2024-20230.

Il est proposé de renouveler les conventions de partenariat permettant de continuer :

- de rendre plus visible la marque Chambéry Montagnes,
- de renforcer l'action de rayonnement de Grand Chambéry,
- de diffuser la marque au niveau local, national et international,
- d'animer les réseaux sociaux et de fournir du contenu en adéquation avec la filière d'excellence.

Chaque projet de partenariat prévoit une subvention d'un montant forfaitaire de 10 000 €. Ainsi, Grand Chambéry versera :

- 10 000 € au Club des Sports de La Féclaz dans le cadre du partenariat avec l'équipe i3 Ski Team,
- 10 000 € au Ski Club des Aillons dans le cadre du partenariat avec Paco Rassat.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

**Vu** la délibération n°169-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant approbation du Schéma de développement touristique 2024-2030

**Vu** l'avis de la commission tourisme du 9 octobre 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** les conventions de partenariat avec l'équipe i3 Ski Team (via le Club des Sports de La Féclaz), avec Paco Rassat (via le Ski Club des Aillons),

**Article 2 : d'attribuer** une subvention d'un montant forfaitaire de 10 000 € (net) dans le cadre du partenariat avec l'équipe i3 Ski Team selon les modalités définies ci-dessus et la convention ci-annexée,

**Article 3 : d'attribuer** une subvention d'un montant forfaitaire de 10 000 € (net) dans le cadre du partenariat avec Paco Rassat selon les modalités définies ci-dessus et la convention ci-annexée,

**Article 4 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer les conventions et documents à intervenir.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **216-25 C**

Objet de l'acte :	RD - Approbation de conventions de partenariat avec i3 Ski Team et Paco Rassat
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	06 novembre 2025
Annexe(s) :	convention i3, convention paco rassat

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251106-lmc1H34514H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34514H1

Date de transmission en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de réception en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 07 novembre 2025